

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE du Conseil municipal de DIEPPE

le 27 mai 2019

19 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

- 1. Bienvenue et annonces par le maire**
- 2. Mot d'ouverture**
- 3. Appel à l'ordre**
- 4. Confirmation du quorum par le greffier**
- 5. Déclaration de conflit d'intérêts**
- 6. Adoption de l'ordre du jour**
- 7. Présentations, requêtes et pétitions**
 - 7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC**
- 8. Questions du public**
- 9. Adoption des procès-verbaux**
 - 9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 13 mai 2019**
- 10. Motions (mémoires) et nominations**
 - 10.1 Administration**
 - 10.1.1 Élection du maire suppléant**

- 10.2 Culture, loisirs et vie communautaire
 - 10.2.1 Ratification de directive – aménagement – terrain à surface synthétique – école Mathieu-Martin
- 10.3 Expansion Dieppe
 - 10.3.1 Partenariat – projet pilote – champion de la diversité
- 10.4 Finances
 - 10.4.1 Signataires municipaux – services bancaires
- 10.5 Ingénierie
 - 10.5.1 Adjudication de marché - prolongement - rue Alain-Gillette
- 10.6 Nominations
 - 10.6.1 Corporation de développement économique 3+
 - 10.6.2 Expansion Dieppe
- 10.7 Planification et développement
 - 10.7.1 Demande de modification de résolution et de conditions – Arrêté Z-8-32 – NID 70474176 – rue Lafayette
- 11. Arrêtés municipaux
- 12. Avis de motion
- 13. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil
- 14. Levée de la réunion

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.1.1
Titre: Élection du maire suppléant
Date: le 27 mai 2019

Conformément à l'Arrêté A-4(2018) intitulé « Arrêté procédural du conseil municipal de la Ville de Dieppe », que le conseil élise _____ à titre de maire suppléant pour un mandat se terminant le 11 mai 2020.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.1
Titre: Ratification de directive – aménagement – terrain à surface synthétique
– école Mathieu-Martin
Date: le 27 mai 2019

Que le conseil autorise le personnel à poursuivre la planification de l'aménagement d'un terrain à surface synthétique à l'école Mathieu-Martin et accepte de contribuer un tiers du coût dudit projet jusqu'à une somme maximale de 1 000 000 \$.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.1
Titre: Partenariat – projet pilote – champion de la diversité
Date: le 27 mai 2019

Que le conseil accepte de maintenir son partenariat avec Centraide et les autres parties prenantes dans le but de poursuivre le projet pilote de champion de la diversité pour une deuxième année, autorise une contribution d'une somme de 1 500 \$ envers ledit projet et autorise en plus que cette dépense soit prélevée sur le compte no 1-2-20-14-2150 (Budget de fonctionnement général - performance organisationnelle).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.4.1
Titre: Signataires municipaux – services bancaires
Date: le 27 mai 2019

Que Yvon Lapierre, maire, ou _____, maire suppléant, et Stéphane Thériault, trésorier, ou Steve Landry, trésorier adjoint, soient par la présente autorisés à signer tous les chèques émis pour et au nom de la Ville de Dieppe.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.5.1
Titre: Adjudication de marché - prolongement - rue Alain-Gillette
Date: le 27 mai 2019

Que le conseil adjuge le marché visant le projet intitulé « Extension - rue Alain-Gillette » au soumissionnaire le moins-disant, soit *Modern Construction (1983) Limited*, au coût de 1 016 178 \$ (plus TVH), autorise *WSP Canada Inc.* à entreprendre les services d'ingénierie relatifs à ce projet au coût de 155 000 \$ (plus TVH), et autorise en plus que ces dépenses soient prélevées sur les comptes no 3-3-35-58-7640 (Budget d'immobilisation général - extension - rue Alain-Gillette) et no 4-3-90-58-7640 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - extension - rue Alain-Gillette).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.6.1
Titre: Corporation de développement économique 3+
Date: le 27 mai 2019

Que le conseil nomme Guy Duguay au Conseil d'administration de la Corporation de développement économique 3+ pour un autre mandat se terminant le 9 juin 2022.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.6.2
Titre: Expansion Dieppe
Date: le 27 mai 2019

Que le conseil nomme les personnes suivantes au Conseil d'administration d'Expansion Dieppe :

- André Pelletier - mandat de trois (3) ans se terminant le 30 juin 2022 (nommé par le maire);
- Claude Paré - mandat de deux (2) ans se terminant le 30 juin 2021;
- Yolande Landry - mandat de trois (3) ans se terminant le 30 juin 2022; et
- Stéphane Thériault (représentant du personnel) - mandat de deux (2) ans se terminant le 30 juin 2021.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.7.1
Titre: Demande de modification de résolution et de conditions – Arrêté Z-8-32 – NID 70474176 – rue Lafayette
Date: le 27 mai 2019

Que le conseil abroge la résolution et les conditions adoptées le 23 septembre 2013 liées à l'Arrêté Z-8-32 enregistré au bureau d'enregistrement sous le no 33280067 le 5 novembre 2013 et adopte ce qui suit:

Que le conseil accepte la recommandation formulée le 15 mai 2019 par le Comité consultatif en matière d'urbanisme visant des modifications aux conditions liées à l'Arrêté Z-8-32 enregistré au bureau d'enregistrement sous le numéro 33280067 le 5 novembre 2013 relatif au terrain portant le NID 70474176 et situé sur la rue Lafayette afin de permettre l'aménagement d'une habitation multifamiliale de 5 étages comportant 79 logements.

Que le conseil accepte en plus que cette demande soit assujettie à l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme* et selon les modalités suivantes:

- a) Que le terrain soit aménagé en conformité générale au plan d'aménagement intitulé "Site Plan" en date du 8 avril 2019 pour le projet "Lafayette - Multi Res." et annexé au mémorandum en date du 15 mai 2019 comme annexe 1;
- b) Que l'habitation multifamiliale soit aménagée en conformité générale en y incorporant les éléments architecturaux représentés sur le profil d'élévation intitulé "Elevations" en date du 8 avril 2019 pour le projet "Lafayette - Multi Res." et annexé au mémorandum en date du 15 mai 2019 comme annexe 2;
- c) À moins d'être expressément exclues de la présente liste de modalités, toutes les autres dispositions de l'Arrêté de zonage en vigueur s'appliquent.